

CANTON DE VAUD POLIEZ-PITTET



PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

PLAN 1:2500

Seules les modifications font l'objet de l'enquête complémentaire

<p>APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 10 JUIN 2024 ET DANS SA SÉANCE DU 16 JUIN 2025</p> <p>Le Syndic : La Secrétaire :</p> <p>Pascal DUTHON Tania GIORDANO-MAILLER</p> <p>ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SÉANCE DU</p> <p>Le Président : La Secrétaire :</p> <p>Luc GINDROZ Sophie GOSTELI</p>	<p>SOU MIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2024 ET A L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE DU 18 JUIN AU 18 JUILLET 2025</p> <p>Le Syndic : La Secrétaire :</p> <p>Pascal DUTHON Tania GIORDANO-MAILLER</p> <p>APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT LAUSANNE, LE</p> <p>La Cheffe de Département :</p> <p>ENTRÉ EN VIGUEUR LE</p>
--	---

Légende

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

Modification des limites des constructions des routes

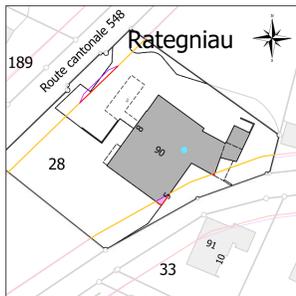
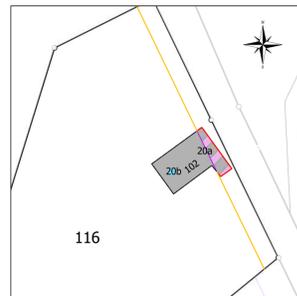
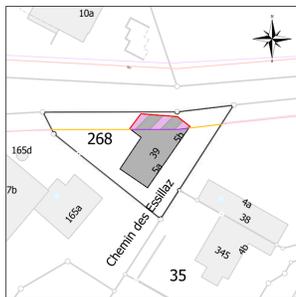
- Supprimée
- Nouvelle
- Maintenu

Teinte rose supprimée :
Surface sur laquelle les travaux de transformation et d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 90 al.2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.

Éléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif

Recensement architectural

- Objet d'intérêt régional note *2*
- Objet d'intérêt local note *3*
- Objet bien intégré note *4*
- Objet classé Monument Historique
- Objet inscrit à l'Inventaire cantonal



1:1000
Mensuration graphique transitoire
Source : Géodonnées Etat de Vaud du 13.06.2023

